



Perte papiers vehicules par les douanes

Par **Marion**, le **23/10/2009** à **16:32**

Bonjour,rrnJ'ai ramené deux motos Vespa de Malaisie en France par container il y a un an maintenant. La douane ou la société de transport a perdu les papiers d'immatriculation originaux. Tous deux reportent la faute sur l'autre. Sans ces papiers je ne peux pas faire immatriculer mes Vespas en France. J'ai mis toutes mes économies dans mes deux Vespas et le container et me retrouve finalement sans rien. La société Démimpex dit que je ne peux rien faire contre les douanes, mais puis je me retourner contre eux, qui me livrent ce que je leur ai confié sans me rendre mes papiers donc sans utilité ni valeur?rnMerci beaucoup pour votre aide. rnCordialement,